

RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

1. NOM DU MEDICAMENT VETERINAIRE

FORUDINE 20 MG/G POMMADE CUTANEE POUR CHIENS ET CHATS

2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

Un g contient :

Substance active :

Acide fusidique 19,18 mg

(sous forme de sel de sodium)

(équivalent à 20 mg de fusidate de sodium)

Excipients :

Composition qualitative en excipients et autres composants
Vaseline blanche
Graisse de laine
Paraffine liquide
Alcool cétylique

Pommade translucide, jaunâtre à blanche.

3. INFORMATIONS CLINIQUES

3.1 Espèces cibles

Chats et chiens.

3.2 Indications d'utilisation pour chaque espèce cible

Traitement local des infections cutanées à germes, notamment les staphylocoques, sensibles à l'acide fusidique, telles que :

- Dermatite infectieuse,
- Pyodermite,
- Plaies traumatiques et chirurgicales.

3.3 Contre-indications

Ne pas utiliser en cas de résistance à l'acide fusidique.

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité à la substance active ou à l'un des excipients.

3.4 Mises en garde particulières

Aucune.

3.5 Précautions particulières d'emploi

Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles

Aucune.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Se laver les mains après application du médicament vétérinaire.

Précautions particulières concernant la protection de l'environnement

Sans objet.

Autres précautions

3.6 Effets indésirables

Chats et chiens :

Fréquence indéterminée (ne peut être estimée à partir des données disponibles) :	Infection cutanée bactérienne ^a , Infection cutanée fongique ^a
--	--

^a Il existe un risque de surinfection par des micro-organismes résistants ou un risque d'apparition d'une mycose, comme pour

tout antibiotique.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament vétérinaire. Les notifications doivent être envoyées, de préférence par l'intermédiaire d'un vétérinaire, soit au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché ou à son représentant local, soit à l'autorité nationale compétente par l'intermédiaire du système national de notification. Voir la notice pour les coordonnées respectives.

3.7 Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

L'innocuité du médicament vétérinaire n'a pas été étudiée en cas de gestation.

Gestation :

Utilisation non recommandée durant la gestation.

3.8 Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Aucune connue.

3.9 Voies d'administration et posologie

Voie cutanée.

Nettoyer la lésion à traiter avant l'application.

Appliquer une petite quantité de pommade sur la zone malade deux fois par jour jusqu'à disparition des lésions (en moyenne une semaine).

3.10 Symptômes de surdosage (et, le cas échéant, conduite d'urgence et antidotes)

Non connu.

3.11 Restrictions d'utilisation spécifiques et conditions particulières d'emploi, y compris les restrictions liées à l'utilisation de médicaments vétérinaires antimicrobiens et antiparasitaires en vue de réduire le risque de développement de résistance

Sans objet.

3.12 Temps d'attente

Sans objet.

4. INFORMATIONS PHARMACOLOGIQUES

4.1 Code ATCvet

QD06AX01.

4.2 Propriétés pharmacodynamiques

L'acide fusidique est un antibiotique bactériostatique de la famille des fusidamines. Il agit en bloquant la biosynthèse ribosomale des protéines bactériennes. Il possède un spectre d'activité étroit limité aux bactéries à Gram positif, notamment les staphylocoques.

4.3 Propriétés pharmacocinétiques

Après application cutanée, l'acide fusidique diffuse dans toutes les couches du tissu cutané et sous-cutané. Une absorption systémique n'est pas à écarter en cas de lésions épidermiques étendues.

Propriétés environnementales

5. DONNÉES PHARMACEUTIQUES

5.1 Incompatibilités majeures

Sans objet.

5.2 Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 2 ans.

5.3 Précautions particulières de conservation

À conserver à une température ne dépassant pas 25 °C.

5.4 Nature et composition du conditionnement primaire

Tube aluminium-époxyphénol

Membrane aluminium-époxyphénol

Bouchon à vis polyéthylène haute densité

5.5 Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Utiliser les dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable au médicament vétérinaire concerné.

6. NOM DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

DECHRA VETERINARY PRODUCTS

7. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

FR/V/0359448 5/1980

Boîte de 1 tube de 15 g

Carton de 10 boîtes de 1 tube de 15 g

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

8. DATE DE PREMIÈRE AUTORISATION

23/12/1980

9. DATE DE LA DERNIÈRE MISE À JOUR DU RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

07/10/2025

10. CLASSIFICATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).